



www.basket44.com

COMMISSION DISCIPLINE **INCIDENT (S)** **FAUTE (S) DISQUALIFIANTE (S) AVEC RAPPORT**

Rapport à adresser dans les 24 heures ouvrables suivant la rencontre à :

Comité Départemental de Basket Ball – 5, Rue Christophe Colomb – CS 98413 – 44984 Ste Luce Sur Loire Cedex

RAPPORTNom : **LHERMITE**

- Arbitre Chronométrateur
- Aide-Arbitre Marqueur
- Capitaine A Capitaine B
- Entraîneur A Entraîneur B
- Responsable de l'Organisation
- Observateur Arbitres

LA RENCONTRE

- Pré Régionale Masc Pré Régionale Fem.
- DM2 DF2
- DM3 DF3
- DM4 DF4
- Autre compétition :

Date : **27/08/2016**Equipe A : **Vertou**Lieu : **Vertou**Equipe B : **Rezé****MOMENT DE L'INCIDENT**

-L'incident a eu lieu :

- Avant la Rencontre Pendant la Rencontre Après la Rencontre

Si l'incident a eu lieu pendant le temps de jeu, précisez au cours de quelle période :

- 1ère Période 2ème Période Prolongation 1 Prolongation 2 Prolongation 3

Au moment de l'incident, le score était de : Equipe A : **49** Equipe B : **50**

- Au moment de l'incident le ballon était mort et le chronomètre de jeu arrêté : OUI NON
- Au moment de l'incident, le ballon était vivant : OUI NON
- L'incident s'est déroulé entre la fin du temps de jeu et le retour au vestiaire arbitres : OUI NON
- dans les vestiaires Arbitres : OUI NON
- au sortir du vestiaire Arbitres après exécution des formalités de fin de rencontre OUI NON

LA FEUILLE DE MARQUE

- La feuille de marque a été renseignée par l'Arbitre : OUI NON
- Si NON, pourquoi ?
- Et ce AVANT ou APRES la signature de la feuille de marque par l'Arbitre ? AVANT APRES
- Les Officiels de la table de marque, le responsable de l'organisation, les capitaines et entraîneurs de chaque équipe ont été invités à rédiger et adresser un rapport dans les 24 heures : OUI NON
- Les capitaines et entraîneurs de chaque équipe ont pris connaissance de(s) l'incident(s) et ont contresigné la feuille de marque : OUI NON
- Si NON, pourquoi ?

NATURE DES FAITS**Utiliser le verso de cet imprimé pour votre rapport**Fait à : **VERTOU**le : **27/08/2016**

Signature :

Décrire avec précision le déroulement des actions.

Lors de la 1ère mi-temps à 10 minutes 40, le terrain est devenu impraticable et dangereux pour les acteurs du jeu suite aux intempéries.

Le délégué de club (ancien terme : responsable de salle) a tout mis en œuvre pour trouver des solutions telles que essuyer le terrain, mettre du chauffage ou mettre à disposition une autre salle.

Le 1^{er} arbitre a pris la décision d'arrêter le match pour protéger l'intégrité des joueurs et éviter un accident gravissime.